

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 28 septembre 2022

INFO PRESSE

Intoxications au méthanol

À la suite de différents cas d'intoxications au méthanol, la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) alerte sur la consommation de ce produit extrêmement toxique et mortel.

Surtout connu sous le nom « d'alcool à brûler », le méthanol est réservé à un usage strictement domestique et ne doit en aucun cas être ingéré. C'est un solvant industriel très utilisé dans les vernis-laques, peintures, ciments, encres, antigels, colorants, plastiques et diverses peintures industrielles. On le retrouve aussi dans certains produits chimiques pour la maison.

Les effets de l'empoisonnement par méthanol

En cas d'ingestion de méthanol, des soins médicaux en urgence sont indispensables.

L'ingestion de méthanol provoque une phase d'ivresse suivie par un temps de latence. Les symptômes graves se font généralement sentir plusieurs heures après la consommation de méthanol. Des troubles de la vue, souvent irréversibles, apparaissent ainsi que des troubles métaboliques (défaillance respiratoire ou cardiaque) pouvant conduire au coma et au décès.

Une quantité aussi minime que quatre millilitres peut rendre aveugle et un demi-millilitre de méthanol par kilogramme de poids est mortel.



PRODUIT INFLAMMABLE



PRODUIT TOXIQUE



PRODUIT DANGEREUX
POUR LA SANTÉ

* *
*